

Charles Wright

Laboratoire de Sciences Sociales, EHESS-ENS Paris

L'Etat au village

Sur les relais locaux de l'emprise étatique dans les campagnes du XIX^e siècle (1800-1860)

Cahiers du Grip, 1, 2005, p.53-67, www.grip.free.fr/cahiers/1/wrightcg1.pdf

Juillet 1816, Lonzac, canton de Treignac, Corrèze. « Deux gendarmes à cheval ont été surpris et attaqués par un attroupement d'environ 200 personnes, hommes et femmes, armés de fourches, de faux, de bâtons, qui les ont assaillis à coups de pierre, en leur prescrivant de lâcher le nommé Travers, déserteur de la légion, né dans cette commune ou qu'ils étaient morts ». Pour le fonctionnaire qui relate l'événement, « ce canton est si révolutionnaire qu'un huissier n'oserait pas y paraître avec la cocarde blanche ».

Juillet 1816, commune de La Roche Peyroux, canton de Neuvic. Une patrouille de gendarmes venue procéder à l'arrestation d'un déserteur, est assiégée par un groupe de trois cent paysans, armés de pierres et de bâtons, les sommant « de lâcher le détenu ou ils étaient morts. Ces menaces étaient mêlées d'invectives contre le gouvernement ». « De tout temps, poursuit le fonctionnaire corrézien, les habitants de cette commune ont été connus comme opposés aux lois et récalcitrant contre les autorités. Habitants de la franche montagne, très sauvages et insubordonnés, croyant pouvoir échapper par leurs positions locales à toutes les recherches, c'est là le repaire des gens suspects du pays et il est difficile de les surprendre¹».

Juillet 1840, Hautefage, commune de Saint-Privat, département de la Corrèze. Une rixe sanglante éclate entre deux paysans réunis sur le champ de foire. Les gendarmes, présents sur les lieux, parviennent à capturer le responsable de l'incident et lui énoncent « les trois sommations voulues par loi », auxquelles le paysan rétorque péremptoirement : « je ne connais pas la loi et je me fous de vous comme de la loi ²».

Si ces événements peuvent surprendre le lecteur contemporain par leur violence ou par leur exotisme, ils n'étonneront pas les historiens des campagnes du XIX^e siècle, habitués à trouver dans les archives de la justice ou dans celles de la gendarmerie des actes d'insubordination similaires, encore très répandus dans la France rurale de la

¹ Prévôt du département de la Corrèze, Rapport des arrestations faites dans le département de la Corrèze, 22 juillet 1816, Archives nationales, BB/18/235.

² Procès-verbal, brigade de gendarmerie de Saint-privat, 12 juillet 1840, Archives départementales de la Corrèze, 4M 22.

première moitié du XIX^e siècle³. C'est d'ailleurs sur la base de ces nombreuses manifestations d'irrévérence - il est vrai inégalement dispersées sur l'ensemble du territoire national⁴ -, que les rapports des paysans à l'Etat ont été pensés par les historiens du monde rural, dessinant le tableau « sombre » d'une France rurale mal intégrée à l'Etat nation, composée de paysans indifférents à l'imposition des normes nationales et témoignant, le plus souvent sous une forme violente et spectaculaire, d'une profonde répulsion à l'égard de l'extension croissante de l'autorité étatique et des agents chargés d'en appliquer localement les prescriptions⁵. « Les paysans contre l'Etat », « une société en dissidence », « une société contre l'Etat »⁶ : ces titres d'ouvrages dont la liste pourrait être allongée sans peine peuvent servir de signallement à l'existence de la tendance historiographique, massive, qui depuis le milieu des années 1980, selon une grande diversité de méthodes et de points de vue, s'attache à mettre en lumière les multiples voies par lesquelles s'est historiquement exprimé le refus paysan de l'intrusion étatique⁷. Si l'on consent à définir l'Etat par le monopole de la violence physique légitime⁸, alors il faut en convenir avec les historiens précités: dans la France rurale de la première moitié du XIX^e siècle, les communautés paysannes demeurent imperméables à l'imposition des consignes étatiques, comme pourrait en témoigner, de prime abord, les trois « affaires » placées en introduction de ce texte.

Notre mémoire de DEA, dont on condense ici la démarche et la problématique⁹, entend contribuer à cette réflexion collective puisqu'il se donne pour objet général les rapports des paysans corréziens à l'Etat, sur une période qui s'étire des années 1800 aux années 1860, sans exclure quelques excursions en amont comme en aval de ces balises temporelles. Il se situe dans la continuité (critique) d'un travail de recherche antérieur

³ « Dans les campagnes et les villages de ce temps, rappelle M. Agulhon, la brutalité est endémique et l'indocilité mille fois plus fréquente que de nos jours », dans E. Juillard, Dir., *Histoire de la France rurale*, t. 3, Paris, Seuil, 1976, p. 146.

⁴ Rappelons que ces actes de rébellion sont essentiellement localisés dans la France « frondeuse » du grand sud-ouest de la France (Limousin, Sud de l'Auvergne, Aquitaine, Périgord, Pyrénées). Tout au moins est-ce là qu'ils revêtent la plus grande violence et intensité, comme a pu l'attester Y. -M. Bercé dans *Croquants et nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVI^e au XIX^e siècles*, Paris, Gallimard, 1991. Cf. aussi sur ce point : D. Borzeix, R. Pautal, J. Serbat, *Révoltes populaires en Occitanie Moyen Age et Ancien régime*, Treignac, Les Monédières, 1982. Le choix de la Corrèze comme terrain d'analyse s'explique en partie par l'appartenance du département à cet ensemble frondeur et rebelle et par la fréquence des révoltes paysannes dirigées contre les monopoles fiscaux et militaires de l'Etat.

⁵ E. Weber a été l'un des tous premiers historiens à dresser ce constat dans *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1880-1914*, Standford, Stanford University Press, 1976 (trad. fr., *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1880-1914*, Paris, Fayard, 1984). Se reporter aussi à P. Barral, « Depuis quand les paysans se sentent-ils français ? », *Ruralia*, 3, 1998 (non paginé, version électronique).

⁶ M. Brunet, *Le Roussillon : une société contre l'Etat, 1780-1820*, Toulouse, Eché, 1986 ; F. Ploux, « Les paysans contre l'Etat », dans *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénales dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, Paris, Boutique de l'histoire, 2002, p. 193-223 ; J. -F. Soulet, *Les Pyrénées au XIX^e siècle*, t. 2, *Une société en dissidence*, Paris, Eché, 1987.

⁷ Pour une esquisse de bilan de cette orientation de la recherche, on peut se reporter à F. Chauvaud, « La fin des émotions paysannes », dans *De Pierre Rivière à Landru. La violence apprivoisée au XIX^e siècle*, Turnhout, Brepols, 1991, p. 93 sq.

⁸ Rappelons pour M. Weber, l'Etat est « une entreprise politique de caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime », *Economie et société* Paris, Pocket, 1995, p. 97.

⁹ C. Wright, *L'Etat au village. Sur les relais locaux de l'emprise étatique dans les campagnes du XIX^e siècle (1800-1860)*, Mémoire pour le DEA de sciences sociales, ENS/EHESS, 2004, 206 p., Dir. : M. Offerlé, G. Pécout.

consacré à la politisation des campagnes corréziennes sur une séquence chronologique similaire, dans la conclusion duquel nous annonçons la nécessité de prendre pour objet d'étude les modalités pratiques d'imposition des normes étatiques dans les campagnes du XIX^e siècle, alors que nous avons, au cours de cette enquête, pris la mesure de l'existence d'un courant contestataire et oppositionnel à la fois diffus, massif et multiforme, caractéristique d'une population en dissidence par rapport à l'Etat (refus massif de la conscription, esquivé des nouvelles législations civiles et fiscales, nombreuses émeutes envers les agents locaux chargés de faire appliquer les consignes étatiques, etc.)¹⁰.

Avant d'exposer plus en détail la problématique générale de ce travail de DEA, il convient d'opérer une recension critique de la littérature consacrée à notre objet, volontairement découpé jusqu'à présent de façon grossière – *le rapport des paysans à l'Etat dans la première moitié du XIX^e siècle*. Au cours de cet inventaire, notre objet se précisera peu à peu, en même temps que se dévoileront les parti-pris théoriques et méthodologiques qui en ont été au fondement.

UNE CONTRIBUTION A LA SOCIO-HISTOIRE DE L'ÉTAT

En 1990, P. Rosanvallon s'alarmait du faible volume de travaux scientifiques prenant pour objet « le phénomène étatique dans sa dimension proprement historique ». Pour l'auteur, « l'Etat comme problème politique, ou comme phénomène bureaucratique était au cœur des passions partisans et des débats philosophiques tout en restant une sorte de *non-objet historique*¹¹ ». Si le constat était déjà sévère à l'époque ou il a été émis, force est de reconnaître qu'il a aujourd'hui perdu toute son actualité. D'objet négligé des sciences sociales, l'Etat est désormais placé au centre de nombreuses stratégies de recherches, associant des spécialistes relevant d'ancrages disciplinaires différents (sociologie, histoire, science politique, droit, etc.)¹².

Cette recherche de DEA s'inscrit en plein dans ce mouvement d'historicisation de l'Etat. Prenant appui sur les enseignements de l'anthropologie politique¹³ comme sur les

¹⁰ C. Wright, *La politisation et l'entre-soi paysan. Cohésions et antagonismes au village. Xaintrie (1800-1860)*, mémoire de recherche, IEP de Toulouse, 2003, 161 p., dir. : E. Darras, P. Champagne, F. Ploux (cf notamment le chapitre IV, « Les communautés paysannes et la norme étatique », p. 83-101).

¹¹ P. Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, p. 9 et 10 (nous soulignons).

¹² La littérature est ici trop abondante pour être citée. Nous renvoyons à la bibliographie de notre mémoire de DEA, *L'Etat au village...*, *op. cit.*, p. 178-196.

¹³ Parmi une littérature pléthorique, cf P. Clastres, *La société contre l'Etat. Recherches d'anthropologie politique*, Paris, Minuit, 1974 ; G. Balandier, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 2004, chap. VI, « Aspects de l'Etat traditionnel », p. 145-185 ; M. Naepels, « L'anthropologie, science historique ? Quelques approches récentes du politique », *Genèses*, 4, mai 1991, p. 157-165.

enquêtes de sociologie historique comparative¹⁴ qui ont permis de mettre en évidence le caractère historique, c'est-à-dire à la fois arbitraire et réversible, de cette forme de domination politique, elle entend le réaffirmer avec force : loin d'être un donné ou le cadre naturel de l'activité politique, l'Etat est un construit social et historique qui doit être étudié en tant que tel, en retraçant notamment « l'ensemble complexe des processus qui ont contribué à sa formation, à sa consolidation territoriale et à son affirmation politique¹⁵ ». En mettant l'accent sur l'historicité de l'Etat, cette perspective de recherche permet de tenir en bride ou de mettre à distance son évidence juridique qui en fait objet aveuglant à force d'omniprésence, en se donnant ainsi les moyens d'échapper au danger de l'anachronisme, lequel consisterait en l'espèce, à projeter rétrospectivement les formes dans lesquelles il s'est à la fois imposé et cristallisé¹⁶. Pour esquiver l'écueil de la naturalisation, il s'agissait donc, dans le cours de ce travail, d'endosser la posture suivante : « faire comme si on ne savait pas la fin de l'histoire¹⁷ », en restituant par le recours à l'enquête empirique, la construction de l'Etat en train de se faire, dans ses incertitudes et ses tâtonnements, à travers les « errements inventifs¹⁸ » des acteurs qui y ont participé.

L'ETATISATION DE LA SOCIETE : ETAT DES TRAVAUX, QUESTIONS EN ATTENTE

Armé de ces réquisits méthodologiques, ce travail prend pour point de départ une série d'interrogations, d'apparence triviale : que représente l'Etat pour un paysan corrézien dans la première moitié du XIX^e siècle ? Ce qui revient à formuler deux types de questions : quelles sont d'abord les formes d'incarnation de l'Etat au village et dans quelles mesures sont-elles susceptibles d'alimenter les perceptions et les jugements qu'il porte sur cette institution ? Dispose-t-il d'autre part des schèmes cognitifs, de

¹⁴ Pour le monde anglo-saxon : S. N. Eisenstadt, S. Rokkan, Eds., *Building States and Nations*, 2 vol., Sage, Londres, 1973 et C. Tilly, Ed., *The Formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press. En France, se reporter aux nombreux ouvrages (cinq à ce jour) auxquels ont donné lieu l'action thématique programmé par le CNRS en 1984 sur la « genèse de l'Etat moderne ». Pour un bilan de ce programme de recherche, cf J. -P. Genet, « La genèse de l'Etat moderne : enjeux et bilans d'un programme de recherche », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 118, 1997, p. 3-18. A la fin des années 1980, la Fondation européenne de la science lance à son tour une enquête pluridisciplinaire sur « les origines de l'Etat moderne ». Voir notamment, à ce propos : W. Blockmans, J. -P. Genet, Dir., *Visions sur le développement des Etats européens. Théories et historiographies de l'Etat moderne*, Rome, Ecole française de Rome, 1993. Se reporter aussi à B. Badie, P. Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Pluriel, 1982, à P. Birnbaum, *La logique de l'Etat*, Paris, Fayard, 1982 et à J. R. Strayer, *Les origines médiévales de l'Etat moderne*, Paris, Payot, 1979.

¹⁵ Y. Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La découverte, 1997, p. 30.

¹⁶ On s'inspire ici de l'analyse de l'Etat en terme de processus d'objectivation sociale proposée notamment par B. Lacroix : « Ordre politique et ordre social », dans M. Grawitz, J. Leca, Dir., *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, t. 1, p. 472-182 et du même auteur, « La contribution de Norbert Elias à l'analyse de la construction de l'Etat parlementaire », *Polis. Revue camerounaise de science politique*, vol. 9, 2002, p. 1-20.

¹⁷ Pour reprendre les analyses de M. Offerlé à la table-ronde intitulée « Regards sur l'histoire du XIX^e siècle : sujets et catégories », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 13, 1996, p. 104.

¹⁸ L'expression est empruntée à M. Offerlé, « Etatisations », *Genèses*, 28, 1997, p. 3. Comme le rappelle M. Weber, « le résultat final de l'action répond rarement à l'intention primitive des acteurs », *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, p. 180.

l' « outillage mental » aurait dit Lucien Febvre, l'autorisant à catégoriser les agents locaux de l'Etat (juge de paix, maires, gardes champêtres, etc.) comme des fonctionnaires et les services avec lesquelles il est en contact (mairie, etc.) comme des institutions publiques ou des services publics ? Est-il capable de penser l'administration comme une sphère autonome et différenciée, désencastrée des autres domaines de la vie sociale dans lesquels il est amené à s'insérer ? Eu égard à son haut niveau d'abstraction, la notion d'Etat a-t-elle seulement un sens à ses yeux et le cas échéant lequel ? Force est d'admettre qu'à toutes ces questions décisives pour la compréhension du procès de construction étatique, la science politique n'a fourni que des éléments de réponse fort allusifs et d'un très haut niveau de généralité. Le constat est d'autant plus surprenant que l'Etat constitue l'un des objets canoniques de la discipline autour duquel celle-ci s'est en partie structurée.

C'est donc « le point de vue de l'indigène¹⁹ » qui a été privilégié au cours de ce travail, puisqu'il s'agissait d'interroger, de manière réaliste, au plus près des acteurs, en adoptant une optique compréhensive, ce qu'il est convenu d'appeler depuis M. Foucault, le *processus d'étatisation de la société*²⁰, lequel conjugue traditionnellement deux orientations différentes : 1) d'un côté la pénétration de l'Etat sur le territoire, le quadrillage interne de la société, à travers la mise en place de dispositifs et d'institutions de contrôle social et de normalisation disséminés sur l'espace national, grâce auxquels l'Etat peut « agir à distance ²¹ » sur les citoyens de son ressort territorial ; 2) de l'autre, l'imposition de nouvelles catégories de perception de soi²² et du monde social²³, autant de préalables essentiels pour assurer la légitimité de son emprise²⁴, l'Etat disposant, on le sait depuis les travaux de P. Bourdieu, des ressources nécessaires pour instituer et garantir des catégories communes de vision et de division du monde social en les inscrivant durablement dans les choses (objectivement) et dans les corps

¹⁹ Pour reprendre le titre d'un article de C. Geertz, « From the Native's Point of View. On the Nature of Anthropological Understanding », dans *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986, p. 71-90.

²⁰ Voir notamment, M. Foucault, « La gouvernementalité » [1978], dans *Dits et écrits. 1954-1988*, II, Paris, Gallimard, 2001, p. 635-657.

²¹ Sur ce thème, voir G. Noiriel, « L'identification des citoyens. Naissance de l'état civil républicain », *Genèses* 13, 1993, p. 17 sq.

²² « L'irruption de l'Etat dans la définition des identités individuelles » est au cœur du dossier de la revue *Genèses* consacré à « L'identification », 13, 1993. Se reporter aussi sur ce thème à R. Brubakers, F. Cooper, « Beyond Identity », *Theory and Society*, 29 (1), 2000, p. 1-47 (trad. fr., « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 2001, p. 66-85, notamment p. 75 sq).

²³ On s'inspire donc ici des travaux de M. Foucault et de l'attention qu'il incite à porter à l'inscription du pouvoir étatique dans les corps et dans les esprits. Selon quels mécanismes l'Etat est parvenu avec (in-) succès à « structurer le champ d'action éventuel » des paysans corréziens ? (pour détourner une expression de l'auteur dans P. Rabinow, H. Dreyfus, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1984, p. 314).

²⁴ Rappelons avec J. Lagroye que la légitimation peut se définir comme « l'ensemble des processus qui rendent l'existence d'un pouvoir coercitif spécialisé tolérable sinon désirable, c'est-à-dire qui le fassent concevoir comme une nécessité sociale, voire comme un bienfait », « La légitimation », dans M. Grawitz, J. Leca, Dir., *Traité de science politique, op. cit.*, p. 402.

(subjectivement)²⁵. Il restait toutefois à faire travailler empiriquement cette hypothèse théorique, laquelle reste en effet relativement peu loquace sur les *modalités pratiques* d'imposition puis d'intériorisation par les indigènes des principes de classification produits et garantis par l'Etat.

Si, comme il vient d'être suggéré, nous sommes encore très mal renseignés sur les représentations ordinaires de l'Etat et sur les modalités pratiques d'imposition de ses normes dans les campagnes de la première moitié du XIX^e siècle, il faut reconnaître que les modes d'intervention de l'Etat dans la société au XIX^e siècle ont, de manière plus générale, alimenté de nombreuses enquêtes, à la fois riches et variées²⁶. Rapportée à notre objet et à condition d'en condenser les traits, cette abondante littérature peut faire l'objet de trois remarques ou critiques principales : ces recherches, à quelques exceptions près²⁷, s'intéressent d'abord assez peu au monde rural en tant que tel pour des raisons qu'il conviendrait d'ailleurs d'élucider puisque la France du XIX^e siècle demeure, pour l'essentiel, rurale et campagnarde. Sur le plan des séquences chronologiques retenues ensuite, on constate une très nette prédilection pour la deuxième moitié, pour ne pas dire le dernier quart du XIX^e siècle (la III^e République est incontestablement la période la plus étudiée) au détriment de la première moitié du siècle, laissée dans un état de relatif abandon: on sait peu de chose, par exemple, des formes d'intervention de l'Etat dans la société sous le Premier Empire et sous la monarchie de Juillet²⁸. Enfin, à travers des objets aussi divers que l'étatisation des marqueurs temporels²⁹, des repères auditifs³⁰ et visuels³¹ des hommes d'autrefois, les modes de catégorisation identitaires inventés et

²⁵ P. Bourdieu, « Esprits d'Etat. Genèses et structures du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62 et du même auteur, « L'Etat et la concentration du capital symbolique », dans B. Théret, Dir., *L'Etat, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, La Découverte, 1995, p. 73-105.

²⁶ Pour un premier bilan, se reporter à la présentation des journées d'études sur « l'étatisation de la société française », *Bulletin d'information de l'Association SHIP - Association pour la socio-histoire du politique*, 1, avril 1995, à la livraison de *Genèses*, « Etatisations », 28, 1997, à M. Kaluszynski, S. Wahnich, Dir., *L'Etat contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998 et à Y. Déloye, O. Ihl, « Le XIX^e siècle au miroir de la sociologie historique », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2 (13), 1996, p. 47-57.

²⁷ Notamment O. Ihl, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996 qui a tenté de mesurer la place que tient la politique et l'Etat « au milieu des odeurs d'étables et de foin coupés » (p. 135). Cf aussi du même auteur, « Le Clochermerle de la République », dans M. Agulhon, Dir., *Cultures et folklores républicains*, Paris, Editions du CHTS, 1995, p. 317-323 et Y. Déloye, O. Ihl, « Légitimité et déviance. L'annulation des votes dans les campagnes de la III^e République », *Politix*, 15, 1991, p. 13-24.

²⁸ Il faut saluer à ce propos l'enquête de C. Guionnet sur les élections municipales sous la monarchie censitaire, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.

²⁹ D. Gross, « Temporality and the Modern States », *Theory and Society*, 14 (1), 1985, p. 53-82.

³⁰ Sur ce point, O. Ihl, *La fête républicaine*, *op. cit.*, chap. V, « Une territorialité républicaine », p. 180-220 ; A. Corbin, *Les doctes de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes du XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1994, p. 159 sq.

³¹ Nous faisons ici allusion aux enquêtes consacrées à l'étatisation de la voie publique. Cf entre autres : O. Ihl, « La monumentalisation de la voie publique. Sur les politiques des noms de rue aux XIX^e et XX^e siècles », dans P. Poirrier, V. Dubois, Dir., *Les collectivités locales et la culture. Les formes de l'institutionnalisation, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture/MSH, 2002, p. 127-144. Se reporter aussi aux pages que consacre A. Corbin à l'étatisation du décor municipal : « L'ascension de la conscience municipale sous la Monarchie de juillet », dans M. Cassan, J. -L. Lemaître, Dir., *Espaces et pouvoirs urbains dans le Massif central et l'Aquitaine du Moyen Age à nos jours*, Ussel, Musée du pays d'Ussel, 1994, p. 295-315.

contrôlés par l'Etat³² ou les techniques matérielles d'inculcation de sa centralité et de sa majesté (protocole, décorations, etc.³³), ces travaux se sont, dans l'ensemble, davantage placés du côté de la production que de celui de la réception des produits et des normes étatiques. Ils demeurent en effet relativement silencieux sur la manière dont ces dispositifs ont été tout à la fois reçus, déchiffrés, compris et utilisés par les populations qui en étaient les destinataires³⁴.

Pour ce qui est des travaux relevant de l'histoire de l'administration, ils présentent, dans notre cas, un intérêt limité puisqu'ils se sont, pour l'essentiel, davantage penchés sur les élites administratives et les grands corps de l'Etat (préfets, employés de ministères, etc.)³⁵, au dépens de ses agents locaux lesquels médiatisent pourtant quotidiennement son autorité sur le territoire, auprès des populations locales. Comme le notent O. Ihl, G. Pollet et M. Kaluszynski, il reste « encore beaucoup à faire pour découvrir les sans-grade, les personnels de base, les employés ordinaires de ces machines de gouvernement ³⁶».

Au total donc, de nombreuses questions sont en attente et d'importants aspects du procès d'étatisation restent encore à découvrir dans leur complexité. En tenant compte des critiques que nous venons d'émettre, ce travail de DEA voulait contribuer à éclairer ces zones d'ombres. Cela, de quatre manières principales : en choisissant d'abord une *période historique relativement délaissée*, tout au moins pour ce qui est de la sociologie politique (1800-1860), en déplaçant la focale de l'analyse du monde urbain vers le *monde rural*, en portant ensuite prioritairement l'attention à la *réception* par les

³² Par exemple, F. Buton, *Les corps saisis par l'Etat. L'éducation des sourds-muets et des aveugles au XIX^e siècle : contribution à la socio-histoire de l'Etat (1789-1885)*, Thèse pour le doctorat de sciences sociales, EHESS, 1999. Voir aussi, G. Noiriel, *La Tyrannie du national*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

³³ Sur le protocole : cf notamment les contributions d'Y. Déloye et d'O. Ihl dans Y. Déloye, C. Haroche, O. Ihl, Dir., *Le protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, 1996, respectivement p. 47-65 et 233-261. Sur les décorations : O. Ihl, «Emulation through Decoration : A Science of Government ? », dans S. Hazareesingh, Ed., *The Jacobin of Legacy in Modern France*, Oxford, Oxford University Press, 2002, p. 158-182 ; O. Ihl, «Une déférence d'Etat. La République des titres et des honneurs », *Communications*, 69, janvier 2000, pp. 115-137. Cf aussi F. Caille, *Les instruments de la vertu. L'Etat, le citoyen et la figure du sauveur en France : construction sociale et usages politiques de l'exemplarité morale, de la fin de l'Ancien Régime à 1914*, Thèse pour le doctorat de science politique, IEP de Grenoble, 1997, 762 p.

³⁴ Il ne faut toutefois pas généraliser à l'excès. N. Mariot accorde par exemple une grande importance à tout ce qui relève de la réception, à travers sa réflexion sur l'efficacité des rituels présidentiels du point de vue de la population qui y assiste, N. Mariot, « *Conquérir unanimement les coeurs* ». *Usages politiques et scientifiques des rites : le cas des voyages présidentiels en province, 1888-1998*, Thèse pour le doctorat de sciences sociales, EHESS, 1999, notamment la deuxième partie, « Des figures en liasse », p. 500 sq.

³⁵ Parmi une littérature pléthorique : G. Thuillier, J. Tulard, *Histoire de l'administration française*, Paris, PUF, 1994 ; G. Thuillier, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999 ; P. Legendre, *Trésor historique de l'Etat en France*, Paris, Fayard, 1992 ; C. Charle, *Les hauts fonctionnaires en France au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1980 ; C. H. Church, *Revolution and Red Tape. The french ministerial Bureaucracy, 1770-1850*, Oxford, Clarendon Press, 1981 ; J. Aubert, P. Guiral et alii., *Les préfets en France (1800-1940)*, Genève, Droz, 1978 ; T. R. Osborne, A « *grande école* » for a « *grand corps* ». *The recruitment and training of the french administrative Elite in the nineteenth century*, New York, Columbia University Press, 1983. Voir aussi, F. Dreyfus, *L'invention de la bureaucratie. Servir l'Etat en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, La Découverte, 2000 et V. Duclert, M. -O. Baruch, Dir., *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française, 1875-1945*, Paris, La Découverte, 2000.

³⁶ « Pour une socio-histoire des sciences de gouvernement », dans O. Ihl, G. Pollet, M. Kaluszynski., Dir., *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003, p. 20.

paysans corréziens du processus d'étatisation, et en prenant enfin pour objet d'étude les *petits fonctionnaires de l'Etat*, en contact journalier avec les populations locales, tout récemment élevés à la dignité d'objet scientifique légitime³⁷.

Sur tous ces aspects, il faut reconnaître que les historiens du monde rural ont déjà considérablement défriché le terrain. On observe en effet, depuis le début des années 1980, une inflation de recherches historiques prenant pour thème le rapport des paysans à l'Etat dans la première moitié du XIX^e siècle. L'examen critique de cette littérature, de ses apports comme de ses limites, permettra de cadrer plus en avant notre objet de recherche.

L'ÉTAT AU VILLAGE : LES ECUEILS D'UNE PROBLÉMATIQUE ET LES CONDITIONS DE LEUR DEPASSEMENT

Qu'il soit évoqué de manière transversale, au détour d'un chapitre, ou de façon plus frontale, le thème du rapport entretenu par les populations locales avec l'Etat a en effet suscité de nombreux travaux dans le domaine de l'histoire politique rurale. Sans prétendre en faire une recension exhaustive, on voudrait revenir sur le contexte historiographique qui leur a donné naissance et repérer les principales hypothèses qui les sous-tendent.

Pour ce qui est du contexte historiographique d'abord, la plupart de ces enquêtes³⁸ entendent s'insurger contre ce que R. Dorandeu a appelé « le paradigme de l'apprentissage³⁹ », lequel peut se décliner en deux propositions : 1) les formes d'expression des doléances politiques paysannes sont jugées archaïques, incohérentes, irrationnelles et son figées dans le rôle ingrat d'étape obsolète du processus de civilisation. Le passage à un univers politisé, individualisé et nationalisé⁴⁰ serait le fruit d'un éveil politique stimulé par la propagation d'un apport extérieur ; 2) la diffusion de la politique « moderne » s'effectuerait selon un mécanisme télégraphique et linéaire opposant un émetteur actif, les élites urbaines investies d'une mission de civilisation politique, et un récepteur passif, la paysannerie jugée *a priori* incapable d'émettre des opinions politiques rationnellement motivées. Dans la lignée des travaux de M.

³⁷ Voir notamment la thèse de Y. Siblot, *Paperasse, guichet et modernisation de l'accueil*, *op. cit.* et celle M. Cartier, *Des facteurs et leurs tournées. Une élite populaire dans la France de la seconde moitié du XX^e siècle*, Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS, 2002 (publiée sous le titre : *Des facteurs et leurs tournées. Un service public au quotidien*, Paris, La Découverte, 2003). Cf aussi V. Dubois, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999.

³⁸ On en trouvera une première recension dans A. Corbin, « Recherche historique et imaginaire politique. A propos des campagnes françaises au XIX^e siècle », dans Ecole française de Rome, *La politisation des campagnes au XIX^e siècle. France, Italie, Espagne et Portugal*, Rome, Ecole française de Rome, n° 274, 2000, p. 47-55.

³⁹ R. Dorandeu, « Faire de la politique ». *Contribution à l'étude de la politisation. L'exemple de l'Hérault, 1848-1914*, thèse pour le doctorat de science politique, Montpellier-I, 1992, p. 22.

⁴⁰ Pour reprendre les catégories utilisées par A. Lancelot pour définir les critères de la citoyenneté dans D. Gaxie, Dir. *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Presses de la FNSP, 1989, p. 77-78.

Agulhon sur la *République au village*⁴¹ et des grandes thèses d'histoire régionales menées sous l'égide d'E. Labrousse à partir des années 1970⁴², c'est ce schème de la coulée et de la propagation qui va longtemps dominer l'analyse du politique en milieu rural, conduisant les historiens à porter leur attention, de manière quasi exclusive, sur les acteurs de la médiation et de l'inculcation politique (militants, instituteurs, migrants, colporteurs, militaires, envoyés en mission, etc.), la paysannerie étant perçue comme « une cire molle offerte aux apprentissages⁴³ ».

C'est dans le rapport critique à ce paradigme de l'apprentissage que se sont peu à peu élaborées un ensemble de réflexions choisissant de renverser les termes de l'analyse, en privilégiant l'examen des opérations d'appropriation villageoise de l'apport politique extérieur sur l'étude des modes de diffusion de la citoyenneté⁴⁴. Le procès d'acculturation, rappellent-elles justement, sous-entend l'existence de deux cultures qui se trouvent mises en contact l'une avec l'autre ; pour comprendre la manière dont s'est insinuée la politique (et l'Etat) au village, ces enquêtes entendent donc repérer au préalable les structures et les normes qui régissent la quotidienneté des indigènes, en fonction desquelles s'opèrent la réception de l'apport politique extérieur. A. Corbin l'affirmait avec force en 1995 : « l'histoire politique de cette période s'est focalisée à l'excès sur la diffusion des idéologies qui irradiant des élites installées dans les grands centres urbains ; elle s'est montrée par trop désinvolte à l'égard des systèmes de représentations et d'appréciations élaborés loin de ces noyaux, et, plus encore, à l'égard des mécanismes de réinterprétation de l'apport extérieur ». Elle ne « pourra réellement progresser, poursuit-il, que si l'on consent à mener une véritable étude sociale de l'imaginaire⁴⁵ ». C'est à ce programme de recherche que se sont attelés les travaux qui nous intéressent, en scrutant notamment les résistances opposées à la mise en place

⁴¹ *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Plon, 1970 (voir aussi la préface de la réédition de 1979).

⁴² Pour une présentation de ces travaux dont l'énumération serait trop longue, cf. G. Pécout, « La politisation des paysans au XIX^e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, 2, 1994, p. 91-125 et J. -L. Mayaud, « Une histoire rurale éclatée (1945-1993). La France au XIX^e siècle », dans P. Vigier, M. Agulhon, P. Barral et alii, *La terre et la cité Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, p. 21-25.

⁴³ A. Corbin, « La violence rurale dans la France du XIX^e siècle et son dépérissement : l'évolution de l'interprétation politique », dans P. Braud, Dir., *La violence politique dans les démocraties occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 64.

⁴⁴ Parmi les publications les plus marquantes : E. Lynch, *Entre la commune et la Nation. Identité communautaire et pratique politique en vallée de Campan (Hautes-Pyrénées) au XIX^e siècle*, Tarbes, Archives des Hautes-Pyrénées, 1992 ; C. Thibon, *Pays de Saül. Les Pyrénées audoises au XIX^e siècle : les villages et l'Etat*, Paris, Editions du CNRS, 1988 ; J. -F. Soulet, *Les Pyrénées au XIX^e siècle*, 2 vol, Toulouse, Eché, 1987 ; J. -F. Soulet, « Une nouvelle approche de la France rurale au XIX^e siècle ? A propos de thèses récentes sur les Pyrénées », *Revue historique*, 566, 1988, p. 381-392 ; M. Brunet, *Le Roussillon : une société contre l'Etat, 1780-1820*, op. cit. ; F. Chauvaud, *Tensions et conflits. Aspects de la vie rurale au XIX^e siècle d'après les archives judiciaires. L'exemple de l'arrondissement de Rambouillet, 1811-1871*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Paris X-Nanterre, 1988 ; F. Ploux, *Guerres paysannes en Quercy. Violences, conciliations et répression pénales dans les campagnes du Lot (1810-1860)*, op. cit. ; A. Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, Flammarion, 1995 ; P. Grandcoing, *La bande à Burgout et la société rurale de la châtaigneraie limousine (1830-1839)*, Limoges, SELM, 1991 ; P. Mcphee, *Les senailles de la République dans les Pyrénées-orientales 1846-1852*, Perpignan, Publications de l'Olivier, 1995 et du même auteur, *The politics of Rural Life. Political Mobilization in the french Countryside, 1846-1852*, Oxford, Clarendon Press, 1992. Pour un exposé de la conception du politique qui irrigue ces travaux, cf. C. Prochasson, « La politique comme culture sensible. Alain Corbin face à l'histoire politique », *French Politics, Culture and Society*, 22 (2), 2004, p. 56-57 notamment.

⁴⁵ A. Corbin, *Le village des cannibales*, op. cit., p. 201.

d'une culture étatique et nationale dominante, au regard des systèmes de représentation politique de la paysannerie – lesquelles, rappellent-ils par ailleurs, se matérialisent dans des comportements (émeutes, insultes adressées aux fonctionnaires de l'Etat, etc.) qui pour n'être pas compatibles avec les attendus de la démocratie représentative, n'en sont pas moins politiquement significatifs⁴⁶.

Ces recherches s'inscrivent donc dans cette mouvance historiographique, attentive aux résistances opposées par les paysans à la pénétration grandissante des normes étatiques dans leur vie quotidienne. Si elles ont contribué à déplacer utilement le regard de la diffusion vers la réception du politique, entendu ici au sens large, elles peuvent toutefois faire l'objet d'une critique principale, à nos yeux, décisive. De l'observation d'un certain nombre de faits empiriques à la fois avérés et incontestables - par exemple l'existence de nombreuses émeutes dirigées contre les agents du fisc ou la gendarmerie, la diffusion massive des pratiques de désertion⁴⁷, la perpétuation d'une forme précipitaire de transmission des biens, pourtant proscrite par le code civil, pour conserver intact les patrimoines fonciers familiaux⁴⁸, la subsistance « d'un mode relationnel de désignation des terres » pour échapper à la surveillance et à la taxation administrative⁴⁹, la conservation d'un système autonome de résolution des conflits (l'arrangement) destiné à échapper à la justice répressive de l'Etat⁵⁰ -, les historiens ont conclu que la paysannerie exprimait ce faisant son mépris et sa détestation de l'institution étatique et des agents chargés d'en incarner localement les prescriptions. Ce qui, pour mieux se faire comprendre, revient à déduire des trois « affaires » placées en début d'introduction l'observation suivante : en s'attaquant aux gendarmes venus procéder à des arrestations aux villages, les populations locales corréziennes manifesteraient leur « hostilité à l'Etat centralisateur⁵¹ » et prouveraient ainsi leur « dissidence contre l'Etat » (pour reprendre des expressions couramment employées

⁴⁶ Sur ce point, cf aussi les réflexions stimulantes de J. -F. Bayart, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, 35 (3), 1985, p. 343-373.

⁴⁷ Sur ce point : A. Forrest, *Conscripts and Deserters. The Army and the french Society during the Revolution and Empire*, New York, Oxford University Press, 1989 et L. Bergès, *Résister à la conscription, 1798-1814. Le cas des départements aquitains*, Paris, Editions du CTHS, 2002.

⁴⁸ Par exemple, P. Lamaison, E. Claverie, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*, Paris, Hachette, 1982.

⁴⁹ D. Gervais, « Ethnographie de la relation patrimoniale dans le Lot », dans L. Assier-Andrieu, Dir., *Une France coutumière. Enquête sur les « usages locaux » et leur codification (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Editions du CNRS, 1990, p. 119-120.

⁵⁰ F. Ploux, *Guerres paysannes en Quercy...*, op. cit., troisième partie, « La résolution des conflits », p. 225-353 ; F. Ploux, « L'arrangement dans les campagnes du Haut-Quercy, 1815-1870 », *Histoire de la justice*, 5, 1992, p. 95-117 ; B. Garnôt, Dir., *L'infrajudiciaire du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 1996 ; se reporter aussi aux articles de J. -G Petit, « La justice en France, 1879-1939. Une étatisation modèle ? » et F. Chauvaud, « La justice en France, 1879-1939. Un modèle à l'épreuve » dans *Crime, History & Sociétés*, 6 (1), 2002, respectivement p. 85-103 et 105-125 ; E. Claverie, « De la difficulté de faire un citoyen : les acquittements scandaleux du jury dans la France provinciale du début du XIX^e siècle », *Etudes rurales*, 95-96, 1984, p. 143-166 ; J. -C. Farcy, « Justice, paysannerie et Etat en France au XIX^e siècle » dans X. Rousseaux, R. Lévy, Dir., *Le pénal dans tous ses Etats. Justice, Etats et sociétés en Europe (XII^e-XX^e siècles)*, Bruxelles, Publications des facultés universitaires Saint-Louis, 1997, p. 191-207 ; pour une comparaison avec le siècle précédent : O. H. Hufton, « Les paysans et la loi au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 3, 1983, p. 679-701.

⁵¹ L. Claeys, « Les ariégeois et le pouvoir central au XIX^e siècle : du refus à l'acceptation », dans M. Brunet, S. Brunet, C. Pailhes, Dir., *Pays pyrénéens et pouvoirs centraux, XVI^e-XX^e siècles*, t. 2, Foix, Associations des Amis des archives de l'Ariège, 1995, p. 225.

dans ces travaux). Or, cette déduction relève selon nous d'une forme de *surenchère interprétative*⁵². Elle revêt en tous cas un caractère abusif, puisqu'elle repose sur deux hypothèses implicites et contestables, rarement interrogées en tant que telles et pour elles-mêmes : 1) elle implique d'abord l'existence d'un Etat, c'est-à-dire d'un réseau de fonctionnaires disciplinés et pénétrés de leurs fonctions, capables de se faire obéir, de contraindre et de répercuter au village les ordres émis par les structures centrales du gouvernement « avec la rapidité du fluide électrique⁵³ » ; 2) elle suppose ensuite l'existence d'une perception mentale de l'Etat chez les paysans. Affirmer : « les paysans sont hostiles à l'Etat » ou « l'Etat est perçu comme coercitif et prédateur » revient en effet à suggérer que celui-ci constitue une catégorie de perception indigène⁵⁴. Autant l'avouer tout de suite : il est difficile de corroborer empiriquement ces hypothèses, qui correspondent en effet très mal à la réalité des pratiques, telles qu'elles ont pu être observées dans la Corrèze rurale de la première moitié du XIXe siècle.

Historiciser les catégories de l'analyse scientifique

D'une certaine façon, cette recherche de DEA entend donc « réfléchir à la validité trans-historique des concepts sociologiques¹ ». Dans quelle mesure les théories wébériennes de l'Etat, élaborées à la charnière des XIXe et XXe siècles, alors que l'Etat était à la fois unifié, constitué et bureaucratisé, sont-elles mobilisables pour décrire la réalité historique de l'administration française dans la première moitié du XIXe siècle ? De manière plus générale, que penser de la démarche consistant à étudier les réalités d'autrefois au regard de catégories actuelles de l'analyse scientifique ? Sans prétendre trancher de manière définitive l'ensemble de ces questions épistémologiques, ce travail entend contribuer à contextualiser les catégories et les « universalismes² » de l'analyse scientifique (l'Etat en l'espèce), en éprouvant leur degré de généralisation acceptable et en se demandant sur quel laps de temps les modèles théoriques des sciences sociales sont susceptibles d'être appliqués³ ?

¹ M. Offerlé, « L'histoire des politistes », dans P. Favre, J. -B. Legavre, Dir., *Enseigner la science politique*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 215. Cf. aussi du même auteur, « Socio-histoire », dans P. Perrineau, D. Reynié, Dir., *Dictionnaire du vote*, Paris, PUF, 2001, p. 850-856.

² Y. Déloye, *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1996, p. 105.

³ Sur ce point, cf. les réflexions d'A. Desrosières, « Histoire et statistique. Questions sur l'anachronisme des séries longues. Séries longues et conventions d'équivalences », *Genèses*, 9, 1992, p. 92-97 et de M. Offerlé, « L'histoire des politistes », art. préc., p. 215-216.

⁵² Sur la notion de sur-interprétation, B. Lahire, « Risquer l'interprétation. Pertinences interprétative et sur-interprétations en sciences sociales », *Enquête Anthropologie, histoire, sociologie*, 3, 1996, p. 61-87.

⁵³ L'expression est empruntée à Chaptal dans son *Discours pour la défense du projet de loi sur la division du territoire de la République et l'organisation de son administration*, 28 pluviôse an VIII, *Archives parlementaires*, t. 1, Paris, Librairie administrative P. Dupont, 1867, p. 230.

⁵⁴ La notion de « concept indigène » renvoie ici au sens qu'il prend pour les groupes ou les personnes qui l'emploie.

En tout état de cause, c'est autour de ces deux présupposés, rarement vérifiés mais pourtant entachés d'évidence dans bon nombre de travaux, que s'est structurée notre réflexion, laquelle s'est acheminée dans deux directions. Dans quelle mesure l'existence d'un Etat bureaucratique au sens wéberien du terme⁵⁵ est-elle avérée dans la France rurale de la première moitié du XIX^e siècle ? L'Etat est-il ensuite un concept indigène, un cadre de perception indigène de la vie politique ?

PRESENTATION DU PROTOCOLE D'ENQUETE

La première partie de cette recherche de DEA, intitulée « Les paysans contre l'Etat ? », entend revenir sur ce dernier problème avec pour toile de fond, une interrogation : n'y a-t-il pas dans le fait de se poser la question des rapports qu'entretiennent les paysans à l'Etat une forme d'imposition de problématique ou d'anachronisme, rien ne permettant *a priori* d'affirmer que l'Etat constitue une catégorie indigène de perception de la réalité politique⁵⁶ ? Tout au moins convient-il de l'éprouver empiriquement. Pour cela, il n'est qu'un seul moyen : repérer les mots et les formules à travers lesquelles les paysans désignent les autorités, en se tenant à l'écoute de la *parole paysanne* telle que l'archive la donne à lire, même si le plus souvent, les documents administratifs parlent plus des paysans qu'ils ne les font parler. Le risque est grand en effet d'étudier les représentations politiques de la paysannerie à travers le regard des élites administratives du département. C'est en effet le plus souvent à l'aune du prisme déformant des administrateurs citadins et de leur systèmes de référence que les comportements paysans sont informés. Même l'archive judiciaire qui peut parfois donner l'illusion d'accéder à la réalité de la parole paysanne ne peut être tenue, sans examen préalable, pour fiable. De nombreux biais s'introduisent sur la scène judiciaire, à commencer par la dimension spectaculaire de celle-ci qui place les paysans dans un univers de sens dont ils ne sont pas coutumiers en exerçant sur eux une intense violence symbolique⁵⁷. D'où la nécessité de réduire la distorsion entre le réel et ce qui le donne à lire en portant l'attention aux modes d'élaboration de l'archive et en restituant les codages sociaux et professionnels dont elle est le produit⁵⁸ (chapitre 1).

⁵⁵ L'administration répondant chez cet auteur, on le sait, à quatre caractéristiques principales : existence de droits et d'obligations attachées à la fonction et non à la personne ; hiérarchie organisée par des règles impersonnelles écrites et légales ; mise en œuvre de compétences techniques et juridictionnelles ; régularité de comportement des fonctionnaires et fort degré de conformité aux actions prescrites. Sur ces aspects : M. Weber, *Economie et société*, Paris, Pocket, 1995, p. 291-297 et pour une mise en perspective critique : F. Chazel, « Eléments pour une reconsidération de la conception wéberienne de la bureaucratie », *Droit et société* 14, 1995, p. 179-198 et D. Beetham, *Max Weber and the Theory of Modern Politics*, Londres, G. Allen & Unwin Ltd, 1974, chap. III, « The Limits of Bureaucratic Rationality », p. 63-94.

⁵⁶ Sur les problèmes liés au fait d'employer des mots ou des catégories inconnus des acteurs sociaux, cf. R. Koselleck, *Le futur passé. Contribution à une sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990, notamment le chap. 1, « Histoire des concepts et histoire sociale ». Se reporter également aux réflexions méthodologiques de G. Noiriel, « Socio-histoire d'un concept : les usages du mot nationalité au XIX^e siècle », *Genèses*, 20, 1995, p. 4-23.

⁵⁷ F. Chauvaud, « La parole captive. L'interrogatoire judiciaire au XIX^e siècle », *Histoire et archives*, 1, 1997, p. 33-60.

⁵⁸ De nombreux travaux historiques permettent de déchiffrer avec précision les mécanismes de la représentation administrative et citadine de la ruralité au XIX^e siècle. En s'appuyant sur leurs enseignements, on peut distinguer ce qui,

De là, nous avons tenté de répondre à la question suivante : le concept d'« Etat » permet-il de restituer le vécu intellectuel des indigènes? Constitue-t-il une catégorie de perception de la réalité ? Dans quelle mesure s'intègre-t-il au système de représentation politique de la paysannerie corrézienne ? Pour faire travailler empiriquement ces questions, nous nous sommes constitués un corpus d'émeutes paysannes que l'historiographie actuelle classe dans la rubrique générique des « violences anti-étatiques⁵⁹ ». A travers l'étude des formules et des mots d'ordre proférés par les révoltés lors de ces troubles, il s'agissait de sonder la validité et la pertinence de cette catégorie historiographique, en se demandant si elle permettait de retranscrire fidèlement ce que les paysans corréziens pensaient lors de ces formes de protestations collectives. Soucieux de comprendre les motivations réelles des émeutiers, telles qu'on peut les entrevoir dans les procès-verbaux de gendarmerie ou dans les archives judiciaires⁶⁰, nous avons cherché à mesurer la correspondance (ou le décalage) entre les catégories de pensée contemporaine (comme celle d'Etat) et les catégories de pensée des paysans du premier XIXe siècle⁶¹. En portant l'attention aux modes de désignation des autorités et aux termes utilisés par les paysans pour nommer le pouvoir lors des violences rétrospectivement labellisées comme « anti-étatiques » ou par le biais des rumeurs politiques qui circulent massivement à cette époque⁶², il s'agissait d'interroger le système de représentation politique de la paysannerie corrézienne, en cherchant à mesurer la place (éventuelle) qu'y occupait l'Etat (chapitre 2). Sur tous ces points, les résultats de notre enquête inclinent à la prudence interprétative et incitent à ne pas trop hâtivement « monter en généralité » en induisant une attitude d'hostilité à l'Etat à partir de la simple observation de comportements de violence contre les fonctionnaires. Rien dans ce que nous avons empiriquement relevé ne permet en effet de conclure que l'Etat constitue une catégorie de perception indigène, un outil cognitif utilisé par la population

dans l'archive, relève du fantasme et de l'imaginaire social des élites administratives de ce qui constitue une information pertinente et exploitable. Sur ce point, se reporter par exemple à P. Karila-Cohen, « Le rapport administratif : du support à l'objet », dans L. Hincker., Dir., *Réflexions sur les sources écrites de la biographie politique. Le cas du XIXe siècle*, Paris, Paris I/CNRS, 1999, multigr., p. 15-20. Voir aussi M. -N. Bourguet, *Déchiffrer la France. La statistique à l'époque napoléonienne*, Paris, Editions des archives contemporaines, 1989.

⁵⁹ Cf J. Nicolas, Dir., *Mouvements populaires et conscience sociale, XVIe-XIXe siècles*, Paris, Maloine, 1985 et J. Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale, 1661-1789*, Paris, Seuil, 2002 (notamment la grille de classement des émeutes, p. 544 sq). Voir aussi, Y.- M. Bercé, *Croquants et nu-pieds, op. cit.*

⁶⁰ Notamment dans les dossiers d'instructions des individus ayant énoncés ce qu'on appelait alors des « propos séditieux ».

⁶¹ On s'inspire ici des réflexions méthodologiques de Lucien Febvre mettant en garde contre les désignations rétrospectives, souvent porteuses de contresens et susceptibles de travestir le système de représentation du monde social des hommes d'autrefois : « en désignant du nom même de réforme, à ce début de siècle [XVIe siècle] l'effort de rénovation religieuse, de renaissance chrétienne d'un Lefèvre et de ses disciples, ne faussons-nous pas déjà, en l'interprétant, la réalité psychologique d'alors ? » (« Guillaume Budé et les origines de l'humanisme français. A propos d'ouvrages récents », *Revue de synthèse historique*, 1907 repris dans *Pour une histoire à part entière*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 708). Comme le rappelle Koselleck, l'étude des « conflits sociaux et politiques du passé à travers les frontières conceptuelles de l'époque et l'interprétation du langage des partenaires d'alors » constitue une « exigence méthodologique minimale (R. Koselleck, *Le futur passé...*, op. cit., p. 104).

⁶² Sur cette question, F. Ploux, *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIXe siècle*, Paris, Aubier, 2003.

rurale pour déchiffrer la réalité politique. Dans notre corpus d'émeutes, il n'a jamais été fait référence à l' « Etat », à l' « administration », à des catégories juridiques abstraites ou à un vocabulaire politique spécialisé. C'est dire si la notion de violence « anti-étatique » doit être maniée avec précaution, puisqu'elle ne permet pas de restituer de manière fidèle les logiques qui présidaient à ces violences comme les motivations des acteurs qui y prenaient part, bref ce que les paysans « avaient dans la tête » lorsqu'ils s'attaquaient aux agents de l'Etat.

Dans la deuxième partie du mémoire (« Un Etat étatisé ? »), on s'est demandé ce qui était susceptible d'alimenter les jugements et les perceptions que les paysans portaient sur l'institution étatique, en repérant les modes d'incarnation de l'Etat au village : quelles sont les formes sous lesquelles l'Etat s'offre au regard quotidien du paysan ? Pour le dire autrement, qu'est-ce qui médiatise localement l'autorité étatique dans le quotidien des paysans ? Quelles sont les technologies sociales et politiques de figuration de l'Etat dans les campagnes corréziennes de la première moitié du XIX^e siècle ? Eu égard à l'ampleur de ce problème, nous avons délibérément choisi de mettre de côté le rôle de la monnaie, dont l'effigie constitue pourtant un vecteur de visibilité souveraine⁶³, des fêtes de souveraineté⁶⁴, de la monumentalité⁶⁵ ou encore de la mise en scène du suffrage universel⁶⁶ déjà considérablement documentés, pour nous focaliser sur les petits fonctionnaires de l'Etat, considérés ici comme des relais locaux de son autorité, qui tout à la fois l'incarne et l'accrédite localement⁶⁷. Il s'agissait notamment de sonder leur rôle dans la diffusion de l'idée nationale, dans la construction de l'Etat et dans l'exercice permanent de son autorité. La circulation des normes étatiques (et leur intériorisation par les populations locales) ne résulte-t-elle pas d'abord et avant tout des interactions répétées et quotidiennes qui se nouent entre les agents locaux de l'Etat et les communautés locales ? En tout état de cause, il s'agissait, dans le cours de cette deuxième partie, d'interroger le second présupposé des recherches historiques prenant

⁶³ J. Confavreux, « Usages sociaux et politiques de la monnaie en Dordogne dans la première moitié du XIX^e siècle », *Ruralia*, 7, 2002, p. 12.

⁶⁴ O. Ihl, *La fête républicaine*, op. cit. ; A. Corbin, « La fête de souveraineté », dans A. Corbin, N. Gerôme, D. Tartakowsky, Dir., *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 25-38.

⁶⁵ Se reporter notamment aux recherches de M. Agulhon sur la figuration de la République : *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979 et « Politiques, images, symboles dans la France post-révolutionnaire », dans *Histoire vagabonde* t. 1, Paris, Gallimard, 1988, p. 283-318.

⁶⁶ Parmi une abondante littérature : Y. Déloye, « Rituel et symbolismes électoraux. Réflexions sur l'expérience française », in R. Romanelli, Ed., *How Did they Become Voters? The History of Franchise in Modern Political European Representation*, La Haye/Londres/Boston, Kluwer Law International, 1998, p. 53-76 et A. Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002.

⁶⁷ On dispose d'ores et déjà de nombreuses synthèses à ce sujet. Cf notamment M. Agulhon, L. Girard, J. -L. Robert et alii, *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986 ; J. George, *Histoire des maires de 1789 à 1939*, Paris, C. de Bartillat, 1990 ; F. Gaveau, *L'ordre aux champs. Histoire des gardes champêtres en France (1791-1914)*, Thèse d'histoire en cours de soutenance (pour un premier aperçu de ce travail, « De la sûreté des campagnes. Police rurale et demandes d'ordre en France dans la première moitié du XIX^e siècle », *Crime, History & societies*, 4 (2), 2000, p. 53-76) ; J. -N. Luc, Dir., « Figures du gendarme », *Sociétés et représentations*, 16, 2003 ; J. -N. Luc, Dir., *Etat, gendarmerie et société au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; J. -G. Petit, Dir., *Une justice de proximité : la justice de paix, 1790-1958*, Paris, PUF, 2003 ; C. Emsley, *Gendarmes and the State in nineteenth-Century Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

pour objet le rapport des paysans à l'Etat, à savoir l'existence dans la première moitié du XIX^e siècle d'un Etat bureaucratique au sens qu'il revêt chez M. Weber. A travers l'étude du fonctionnement concret des structures administratives dans la Corrèze rurale du premier XIX^e siècle, nous avons cherché à monter que l'Etat n'en était alors qu'à un stade très peu avancé de son institutionnalisation, de sa bureaucratisation comme de sa sécularisation (chapitre 3 et 4).